

TÉLÉTRAVAIL SANITAIRE VS HYBRID WORKING

Êtes-vous concernés ? Vous êtes nombreux et nombreuses à vous poser la question sur votre éligibilité au télétravail en fonction de votre emploi dans l'entreprise ! Avec les réflexions lancées sur l'**Hybrid Working**, vos managers ont été conviés à se positionner sur ce sujet en fonction de vos postes, et ainsi définir si votre activité est éligible ou non ! Les rares pilotes lancés en ce moment, dans l'ensemble des Clusters, doivent permettre d'évaluer les métiers et les fonctions compatibles à un télétravail régulier afin d'être intégré dans un futur modèle d'**Hybrid Working**.



Dans cette réflexion, la CFE-CGC déplore le manque de concertation au sujet de l'identification des métiers ou des activités éligibles à ce dispositif, en excluant par défaut les managers et certains métiers de l'Industrie, de la Qualité, de la Direction Technique, du Support...

Depuis le début de l'année, et face à la poursuite de la pandémie, le gouvernement a contraint toutes les entreprises qui le peuvent à trois jours de télétravail par semaine, ce jusqu'au 2 février, la Direction l'a étendu logiquement jusqu'au 4 février inclus pour l'ensemble des salariés d'AH France.

Quelle est la règle applicable pour nos établissements dans ce contexte sanitaire ? La Direction, interpellée par la CFE-CGC, a répondu : *"Le choix est en fonction des évaluations métiers faites au travers du projet « Hybrid Working » avec la prise en compte des contraintes opérationnelles. Chaque manager devra l'évaluer en fonction du Business."*

La CFE-CGC a alerté la Direction sur la différence d'une approche du télétravail contraint qui se trouve être conjoncturelle pour des raisons sanitaires, par rapport à l'approche globale de l'Hybrid Working qui s'inscrit de manière structurelle, comme modèle organisationnel.



Ne mélangeons pas tout !

Les salariés ont déjà largement été éprouvés. Ils ont prouvé que la pratique du 100% télétravail était possible. Ils ont rempli leurs missions et tenu les objectifs de livraison pour l'opérationnel, tant dans le respect des délais que dans les livrables requis.

Sans concertation, il n'y a pas d'adhésion ! Sans adhésion et surtout sans cohérence, c'est la perte de conviction dans le système institutionnel qui nous lie...

La CFE-CGC demande à la direction de se réunir rapidement pour traiter de ces sujets et cela avant même le début des concertations Groupe sur l'Hybrid Working !

"Les grandes choses peuvent se manifester par de petits signes." - S. Freud

S'opposer parfois

Proposer toujours

Construire souvent